



04 - ALPES DE HAUTE PROVENCE

## Déclaration liminaire de L'UNSA ÉDUCATION AU CSA-D du 2 février 2023

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social d'Administration-Départemental,

Deux millions de personnes dans la rue le 19 janvier, plus de 2,5 millions le 31 janvier, des initiatives et des actions tous les jours, dans tous les départements pour dire et répéter : « Les salariés du privé tout comme les agents de la fonction publique ne veulent ni du recul de l'âge de départ en retraite, ni de l'allongement de la durée de cotisation. », voici notre actualité.

Mais le gouvernement est sourd, obstiné et arcbuté sur sa réforme injuste et pénalisante, alors que 72 % de la population française dont 93 % des actifs sont opposés à cette réforme.

Le gouvernement tente d'expliquer le bien-fondé de sa réforme en la qualifiant de « socialement juste », et expliquant qu'il n'y aurait pas « de perdants ». Pourtant, les femmes sont bien les grandes oubliées de cette réforme. En raison des inégalités de salaires – dans la Fonction Publique, la différence de salaire peut atteindre, en fin de carrière, 18% au détriment des femmes – et de leur carrière professionnelle souvent rythmée par des temps partiels et des taux d'activité plus faibles, les femmes cotisent généralement moins pour leur retraite et se retrouvent donc à toucher moins de droits. C'est la « double peine » pour les femmes à la retraite et la réforme proposée ne va qu'aggraver cette situation déjà très inégalitaire.

Pour revenir à notre ordre du jour, lors du dernier comité technique de Juin 2022, et après la nomination d'un nouveau ministre, l'UNSA Éducation a émis le souhait d'une feuille de route ministérielle claire, lisible et concertée. Quelques mois plus tard, il n'en est rien, le constat est tout autre :

- Refus de prendre à leur juste mesure les défis éducatifs et pédagogiques,
- Carences du système en matière d'attractivité et de formation,
- Manque de moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin,
- Rémunérations insuffisantes et perspectives d'amélioration illusoire.

De plus, les principales mesures budgétaires actées au plan national vont, à nouveau, dégrader les conditions d'enseignement. La baisse démographique était un levier pour palier aux difficultés majeures du fonctionnement du service public d'éducation du 1<sup>er</sup> degré. La mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017 empêche de réorienter les marges dégagées par cette baisse démographique.

Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les ouvertures et fermetures de classes.

*l'éducation,  
notre terrain d'action*

Monsieur Le Dassen, depuis votre arrivée, vous avez instauré un dialogue social régulier qui nous a permis de vous transmettre les enjeux majeurs de notre département. C'est l'heure des choix, laissez-nous vous rappeler ce que défend l'UNSA Éducation.

Depuis plusieurs années, nous dénonçons le choix d'avoir fragilisé les RASED alors qu'ils sont indispensables au fonctionnement des établissements et à l'accompagnement des élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires. Il est temps de changer d'orientation pour répondre à la réalité des besoins des élèves des écoles.

À l'heure de la préparation de la conférence nationale sur le handicap pour le printemps 2023, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins, tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'École inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan, sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation, tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leurs familles en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves. Et que dire des moyens mobilisés par l'employeur en matière de postes adaptés, de moyens mis à disposition pour les aménagements de postes nécessaires au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap : ils sont indigents.

Localement, Monsieur le Dassen, vous devrez répondre à cet enjeu majeur de l'École inclusive sans moyen supplémentaire pour le faire. Cette meilleure prise en compte de l'inclusion passe aussi par un meilleur accompagnement des familles et, donc, des conditions de travail améliorées pour les Enseignants Référents Handicap avec un nombre de dossiers diminué. Il est également essentiel que les élèves accueillis en IME puissent tous avoir accès aux apprentissages auprès d'un enseignant de l'Éducation Nationale.

Les équipes enseignantes, comme les familles, ont besoin d'avoir une personne référente pour toutes les situations qui mettent à mal le climat scolaire. En tant que représentants du personnel, nous constatons que les équipes sont épuisées, et nous sommes inquiets. Il est nécessaire qu'elles soient accompagnées, par exemple lorsque des situations sont cristallisées avec des élèves qui perturbent tout l'équilibre de l'école.

Au niveau national, dans la vision globale portée par l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par le sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Un grand plan de revalorisation et de recrutement pluriannuel est nécessaire pour pouvoir donner enfin au service social les moyens d'accompagner les élèves de la maternelle au lycée, aux côtés des personnels de santé. C'est une nécessité pour soutenir les équipes confrontées à d'immenses défis éducatifs. Mais, cette année encore, le ministère n'en fait aucun cas. Par ailleurs, force est de constater que les professionnels de santé ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale.

Par ailleurs, pour garantir une continuité du service public, il vous faudra aussi assurer la présence de remplaçants, en nombre suffisant. Car même en situation de crise, les élèves doivent pouvoir continuer d'apprendre à l'école dans de bonnes conditions, sans être très régulièrement accueillis dans les autres classes. Nous profitons de cette déclaration pour vous demander de présenter les chiffres du non remplacement en CDEN.



*l'éducation,  
notre terrain d'action*

Au niveau de la direction d'école, l'amélioration des temps de décharge de direction mis en place depuis deux ans est désormais mise à l'arrêt alors que le travail engagé est loin d'être achevé. Notre département n'a pas encore officialisé la mission de référent des directeurs qui doit se voir octroyer une décharge pour cela, un appel à candidature et une fiche de poste.

Les documents de travail ont évolué depuis le groupe de travail et permettent une étude avec plus d'équité, c'est ce que l'UNSA défend. Les ouvertures et les fermetures de classe quand elles ont lieu doivent être réalisées afin de permettre un rééquilibrage nécessaire en termes d'effectifs. Pour autant, la politique des chiffres ne saurait être la solution à un service public d'Éducation de qualité dont vous êtes également le garant, Monsieur le DASEN.

L'UNSA Éducation insiste sur l'obligation d'une analyse fine des conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves pour chaque école du département afin de mesurer l'impact d'une fermeture de classe à la rentrée suivante. Il ne s'agit pas que de vérifier si la moyenne par classe justifie une fermeture, les enjeux sont conséquents, nous en développons quelques-uns :

- Nos écoles rurales, en fin de vallée, doivent être considérées avec attention,
- La répartition pédagogique après fermeture doit être vérifiée. Il n'est pas concevable d'enseigner sur 3 niveaux et plus avec plus de 18-20 élèves,
- La perte de décharge de direction, en passant de 3 à 4 classes, est un non-sens car la quantité de travail reste la même, à l'heure où, à l'issue de chaque mouvement, des directions restent vacantes, il est essentiel de préserver ces missions et du temps pour les réaliser correctement,
- L'impact est aussi fort sur les enseignants, tant pour ceux qui subissent la mesure de carte et qui dans notre territoire ne sont pas assurés de retrouver un poste définitif, que pour les collègues qui restent et qui doivent redéfinir un équilibre d'école parfois précaire.

Monsieur Le DASEN, nous vous demandons d'avoir ces arguments en tête lors de vos arbitrages. Il serait regrettable de fermer une classe dans une école, pour être obligé de la rouvrir à la rentrée suivante, comme cela devrait être le cas cette année. Certes, l'administration fonctionne avec une logique comptable, mais derrière cela, les conditions de scolarisation se jouent parfois à 3 ou 4 élèves près ; sur les situations d'écoles critiques en termes de baisse d'effectifs, il est opportun de voir les variations sur la prochaine carte scolaire avant d'acter une fermeture.

Là où il faudrait de la stabilité et une vision d'ensemble, avec ses dotations, le ministère va créer encore bien inutilement des tensions sans apporter de solution aux vrais problèmes de l'École

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSA-D, je vous remercie de votre attention.

Intervention des élus pour l'UNSA Éducation



*l'éducation,  
notre terrain d'action*